



Nice le 25 janvier 2023

Cette nouvelle instance se tient quelques jours après l'annonce par le gouvernement du report de l'âge de la retraite à 64 ans avec un allongement accéléré de la durée de cotisation et après une première mobilisation massive des salariés. La manifestation niçoise a réuni largement plus de 15000 personnes. Pour la FSU comme pour l'ensemble des organisations syndicales cette mesure est injustifiée : le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) l'indique clairement, le système de retraites n'est pas en danger. Il n'y a aucune urgence financière. Ce projet gouvernemental n'a rien d'une nécessité économique, c'est le choix de l'injustice et de la régression sociale. Renforcer notre système de retraites nécessite en revanche des mesures de progrès et de partage des richesses. Dès le mardi 31 janvier nous redescendrons dans la rue pour nous faire entendre.

Il y a quelques jours également, notre ministre a entamé des discussions concernant notre nécessaire revalorisation salariale. Là encore nous sommes bien loin du compte. La FSU revendique une réelle revalorisation qui seule pourra freiner la désaffection des jeunes pour notre métier et s'oppose à la politique régressive pour l'éducation.

Les conditions de travail doivent être également améliorées, et le taux d'encadrement de nos élèves en fait partie. Ce qui nous amène à notre réunion d'aujourd'hui.

Le csasd 06 est loin de n'être qu'une instance de gestion. Elle a un caractère éminemment politique. Elle traite des moyens attribués aux établissements, et donc des moyens de réussite des élèves. La rentrée 2023 est une année toute particulière. Elle fait suite à la ré-election du président de la République pour un 2e mandat. C'est la première rentrée sous l'ère du ministre de l'éducation Pap N'diaye et de Madame la rectrice Chicot.

Elle fixe donc des éléments comparatifs sur des temps différents 2017 étant le début du quinquennat du président Macron, 2022 étant la référence pour votre exercice.

Les choix qui sont faits aujourd'hui dans les documents seront donc interprétés au regard des objectifs politiques fixés et annoncés à savoir la réussite de tous, le bien être à l'école et la lutte contre les inégalités.

Nous sommes très satisfaits de constater qu'à la prochaine rentrée l'académie de Nice appliquera (enfin) la circulaire de 2015 qui indique très clairement la comptabilisation des élèves bénéficiant d'un dispositif ULIS dans les effectifs globaux des collèges ; enfin c'est ce qui nous semble avoir constaté après avoir refait pleins de calculs.... C'est une demande que la FSU a porté sans relâche depuis la parution de la circulaire car si nous partageons le projet de l'école inclusive, nous rappelons que la réduction des effectifs est une condition nécessaire à la réussite de l'inclusion.

Nous notons l'ouverture de 3 nouveaux dispositifs ULIS collèges cependant les dispositifs du département sont prévus pour la rentrée prochaine à 13 élèves alors que, comme indiqué dans votre document la capacité d'un dispositif est de 10 élèves. Certains dispositifs sont même à 14... Il faut respecter la capacité de chaque dispositif. Le nombre croissant d'élèves notifiés par la MDPH ayant besoin d'un dispositif ULIS pour compenser leur handicap engendre des besoins de création de dispositifs ; pour exemple sur le bassin cannois l'ouverture d'un dispositif au collège des Vallergues (avec 13 élèves prévus à la rentrée) ne fait pas baisser le nombre des élèves bénéficiant de l'ULIS dans les collèges voisins.

D'autre part comme nous l'avons indiqué l'an passé, il y a un besoin de dispositif ULIS dans les vallées et nous déplorons que pour la rentrée de septembre 2023 aucune création ne soit prévue.

Concernant les dispositifs ULIS Lycée le compte n'y est toujours pas... Les effectifs sont comme en collège, clairement limités à 10 : aucun dispositif de notre département n'est à 10, mais plutôt à plus de 16...voire 20 !!!! La réponse de « compenser » ce manque de place en ajoutant des AESH n'est pas suffisante : les

missions d'un coordonnateur et d'un AESH ne sont pas les mêmes. Ce manque de place que nous avançons chaque année lors de ce CSA se vérifie d'année en année, voire augmente sans cesse. L'agglomération niçoise ainsi que le LP Escoffier auraient besoin d'un second coordonnateur en LP où les effectifs sont de 18 (soit quasiment le double) ; les élèves y sont. Si les textes sont respectés, cela ne fera donc pas augmenter le nombre d'élèves, mais permettra à chaque coordonnateur de faire un travail de qualité au bénéfice des élèves en situation de handicap.

Comme nous l'avons déjà indiqué à maintes reprises, l'Ecole Inclusive ne peut pas se faire à moyens constants.

Concernant l'accueil des élèves allophones, là aussi, le compte n'y est pas. Notre département a en particulier dû faire face à l'accueil des élèves ukrainiens depuis la crise en Ukraine. 12 dispositifs d'urgence ont été créés pour les prendre en charge mais qu'elle n'a pas été notre surprise de constater, dans les documents préparatoires que vous nous avez fourni que seulement 18 HP ont été prévues pour la rentrée prochaine pour une éventuelle structure complémentaire. D'une part, une majorité des élèves accueillis cette année ne seront pas en capacité d'intégrer l'enseignement ordinaire à la rentrée prochaine, et d'autre part, d'autres flux d'élèves sont très certainement à prévoir, au vu de la situation internationale. Concernant les dotations des établissements et leur mode de calcul, nous continuons à dénoncer les clés de répartition en œuvre depuis 2018, qui n'ont eu de cesse de réduire les moyens pour les établissements qui accueillent les enfants les plus défavorisés. Pour mémoire 4 catégories d'établissements étaient recensées. Les moyens attribués par division allaient de 24 à 30 élèves (30, 29, 26,24). Si les collèges de catégorie 1 sont restés à 30, les REP sont passés à 25 élèves par division et les classes intermédiaires ont été fusionnés avec un effectif de 28 élèves par division. Avec la publication des IPS, nous nous attendions à plus de transparence de votre part sur les critères de classement des établissements et sur les changements de catégories de certains établissements comme sur Grasse par exemple : sur 4 collèges, trois étaient avant cette année en catégorie 2, il n'en reste plus qu'un ! De prévision en prévision, le bassin a pris 100 élèves de plus en collège alors que la période a vu la fermeture de trois divisions ! Pas sûr que ce soit de nature à lutter contre les inégalités !

Une autre difficulté qui a vu le jour avec votre arrivée dans le département, est l'arrêt de la mutualisation des parcours particuliers. Chaque collège a ses particularités de langue, de section sportive ou de projets éducatifs. Afin de contrôler les flux d'élèves pour maintenir le nombre de divisions dans les établissements vous refusez les demandes de dérogations qui modifieraient à la marge les effectifs. Un élève ne peut pas faire de chinois ou de l'allemand si son établissement de secteur ne le propose pas. Le choix de l'activité sportive dépend du hasard de son adresse postale. Finalement la seule possibilité pour un élève de choisir c'est de s'inscrire dans le privé. Drôle d'alternative déjà évoquée par nos élus en CSAA!

Elle ne permet pas non plus à des établissements de mixer socialement leurs publics. Être attractif pour un établissement, c'est par conséquent se condamner à faire augmenter ses effectifs par classe ! C'est un choix de gestion et de politique que nous condamnons et dénonçons ! Le fonctionnement précédent n'a jamais vidé un établissement. Nous demandons à revenir à plus de souplesse et à une mise en commun des parcours éducatifs particuliers afin qu'ils bénéficient à l'ensemble des élèves du département. Il en va de la qualité du service public.

Enfin, il semble que les politiques prioritaires soient toujours à moyens constants. La lutte contre les inégalités contre la ruralité. Breil sur Roya et Saint Dalmas de Tende se voient promulguer catégorie 2 et Saint hilaire et Les Jasmins à Grasse oubliés au titre de public prioritaire !

Nous en profitons également pour dénoncer fermement la suppression de l'enseignement de la technologie en 6^e, que nos collègues ont appris par voie de presse. Quel mépris pour les personnels ! Quid de l'école de la confiance ; de la bienveillance et du dialogue social prôné par notre Ministre ? Le nouvel accompagnement en 6^{ème} nous apparaît comme un saupoudrage de moyens dont nous doutons de l'efficacité au regard de sa quantité et de sa mise en œuvre qui s'annonce comme une véritable usine à gaz. Et comment justifier la disparition de la technologie en 6^{ème} alors qu'elle forme les élèves à l'ENT, aux logiciels, à la programmation... toutes notions indispensables à l'entrée au collège. Sans oublier les professeurs de technologie qui vont voir leurs postes supprimés, quoi qu'en dise Mme la rectrice, et leurs possibilités de mobilité fortement réduites. Avez-vous prévu des moyens supplémentaires pour éviter ces mesures de cartes scolaires ?

080 Concernant les lycées, généraux, technologique et professionnels, force est de constater que nos demandes et vos « promesses » n'ont pas abouti : 9 pages d'informations là où la DSDEN du Var donne tous les effectifs, collège, lycée, sur 73 pages. Nous ne comprenons pas pourquoi vous ne communiquez pas ces données qui nous sont indispensables pour faire une analyse fine des situations et ne pas dire de bêtises : avez-vous quelque chose à cacher ? N'avons-nous pas parlé de transparence et de dialogue social à maintes reprises ?

Et la répartition des dotations pré et post bac ? Mme la rectrice la donne bien en CSA, avec le H/E. Pourquoi ne pouvons-nous l'avoir en CSA SD ? Il est vrai que les collègues de lycée pourraient calculer le véritable H/E pré bac, s'apercevant que le taux d'encadrement est bien plus bas que ce qu'on leur a communiqué, (les chefs d'établissements également pour certains). Cela éviterait également la problématique des ratio HP/HSA dans les lycées de centre-ville niçois entre les équipes pré et post bac.

Pour la rentrée 2023, concernant les Lycées Professionnels du département, nous continuons à constater que les établissements n'ont toujours pas les moyens de fonctionner correctement.

La période de la DGH est souvent vécue comme un moment de tension, voire de conflits entre les équipes pédagogiques et les personnels de direction. La réforme Blanquer a déstructuré nos enseignements, et ne nous permet plus de transmettre les savoirs dans les conditions idoines. Les personnels des LP sont épuisés.

La lecture des documents donnés ne permet qu'une analyse partielle des moyens affectés aux établissements.

La dotation pour la rentrée 2023 est en baisse de 29 heures. Pour la rentrée, les LP perdront encore 69 élèves. Depuis 2 années, les effectifs dans les lycées pro auront baissé de 283 élèves, c'est un peu plus que le nombre d'élèves de la SEP Léonard de Vinci.

Par ailleurs, vous avez fait le choix du glissement des HSA vers les heures postes. Ces heures permettront-elles de créer des postes en LP ? Cela serait une heureuse décision. Cependant le manque d'attrait de nos métiers, les difficultés de recrutement et d'enseignement en LP sont des éléments qui permettent de penser que ces postes seront pourvus par des Contractuel-les.

En lycée professionnel ce n'est pas l'école de la confiance, c'est l'école de la précarité : celle des contenus des enseignements, des enseignants, des moyens...

Le ministère continue à saccager les lycées Pro. En 5 ans, nos LP vont connaître 2 réformes dont la brutalité, sans égale pour notre système éducatif, aura pour conséquence d'accroître les inégalités face au droit à l'éducation.

Nos élèves mineurs ne peuvent pas être de la main d'œuvre gratuite pour les entreprises.

Dans le département, 1 élève sur 4 est scolarisé en LP.

Qui peut honnêtement et sans ciller affirmer à ces élèves et leurs familles qu'au vu des réformes, toutes et tous bénéficieront de l'égalité des chances pour l'accès aux études supérieures via parcoursup, comme n'importe quel autre élève du système éducatif ?

Qui peut ici leur assurer que l'école leur permettra l'émancipation par les savoirs et la culture et fera d'eux des citoyen-nes ?

Qui peut leur prouver que l'école de la République, leur lycée professionnel, auront permis de lutter contre tous les déterminismes sociaux ?